

**ARRETE DE MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE APRES MALADIE AVEC MAINTIEN A TITRE
DEROGATOIRE DU DEMI-TRAITEMENT DANS L'ATTENTE DE L'AVIS DU COMITE MEDICAL ou/et DE
LA COMMISSION DE REFORME OU DE LA DECISION D'ADMISSION A LA RETRAITE POUR INVALIDITE
DE M,,, (GRADE)**

Le Maire (ou le Président) de,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Considérant que M a épuisé ses droits statutaires à congé de maladie (le cas échéant - préciser la nature du congé de maladie et les dates de celui-ci),

Vu la saisine du comité médical départemental (ou de la commission de réforme) en date du pour statuer sur la situation de l'agent (dans l'attente d'un avis pour la reprise des fonctions ou la réintégration, le reclassement ou la mise en disponibilité),

[Dans le cas particulier de l'attente de la décision de mise à la retraite pour invalidité :

- Vu l'avis du comité médical départemental (ou de la commission de réforme) en date du.....statuant sur l'inaptitude physique totale et définitive de l'agent à l'exercice de ses fonctions (ou de toutes fonctions),
- Vu l'avis (ou la saisine) de la commission de réforme en date du.....statuant sur l'admission à la retraite pour invalidité de l'agent,
- Considérant la saisine de la CNRACL pour l'admission à la retraite pour invalidité de M.....]

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du, M ou Mme est placé(e) en disponibilité d'office pour inaptitude physique.

Article 2 :

Cette mise en disponibilité d'office est prononcée à titre conservatoire dans l'attente de la réalisation ou de la procédure de reprise de service, ou du reclassement, ou de la disponibilité ou d'admission à la retraite pour invalidité,

ARTICLE 3 :

A titre dérogatoire , le paiement du demi-traitement de M ou Mme sera maintenu jusqu'à la date de la décision de reprise de service ou de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite (ne laisser le cas échéant que la mention correspondant à la situation de l'agent).

Article 4 :

M ou Mme ... percevra à compter du ... la moitié de son traitement ... afférent au ... échelon, IB..., IM
Ce traitement sera soumis à CSG et CRDS et cotisations CNRACL.

ARTICLE 5 :

La situation définitive de l'agent sera fixée dès réception de (ou des) l'avis attendu(s).

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des services (le Secrétaire de Mairie ou le Directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à le,
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :